

Syndicat intercommunal des eaux de
Saint-Romain-en-Gal et Sainte-Colombe

eau potable

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Ressources en eau	5
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	5
1.5.2.	Production	6
1.5.3.	Achats d'eaux traitées	6
1.5.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.5.5.	Autres volumes.....	6
1.5.6.	Volume consommé autorisé	6
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	7
2.1.	Modalités de tarifification	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	8
2.3.	Recettes.....	9
3.	Indicateurs de performance	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	12
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	13
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	13
4.	Financement des investissements	14
4.1.	Branchements en plomb.....	14
4.2.	Montants financiers.....	14
4.3.	État de la dette du service	14
4.4.	Amortissements	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	15
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	15
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	16

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

- **Nom de la collectivité** : Syndicat intercommunal des eaux de Saint-Romain-en-Gal et Sainte-Colombe
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- **Compétences liées au service** : stockage et distribution
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe
- **Existence d'une CCSPL** : non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Suez
- Date de début de contrat : 01/01/2015
- **Date de fin de contrat initial** : 31/12/2026
- **Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)** : 31/12/2026
- Le contrat a eu 1 avenant le 01/01/2020 afin d'acter du transfert de celui-ci à Vienne Condrieu Agglomération
- Nature exacte de la mission du prestataire :
 - Distribution publique de l'eau potable
 - Surveillance et entretien du réseau et des installations annexes
 - Suivi et maintien de la qualité de l'eau distribuée
 - Vidange, nettoyage et désinfection des réservoirs
 - Relève, facturation, encaissement et gestion des comptes.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **3 831** habitants au 31/12/2019.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 577 abonnés au 31/12/2019.

La répartition des abonnés est la suivante :

- Nombre total d'abonnés 31/12/2018 : 1 530
- Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019 : 1 562
- Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019 : 15
- Nombre total d'abonnés au 31/12/2019 : 1 577

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 64,21 abonnés/km au 31/12/2019.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,43 habitants/abonné au 31/12/2019.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 121,55 m³/abonné au 31/12/2019.

1.5. Ressources en eau

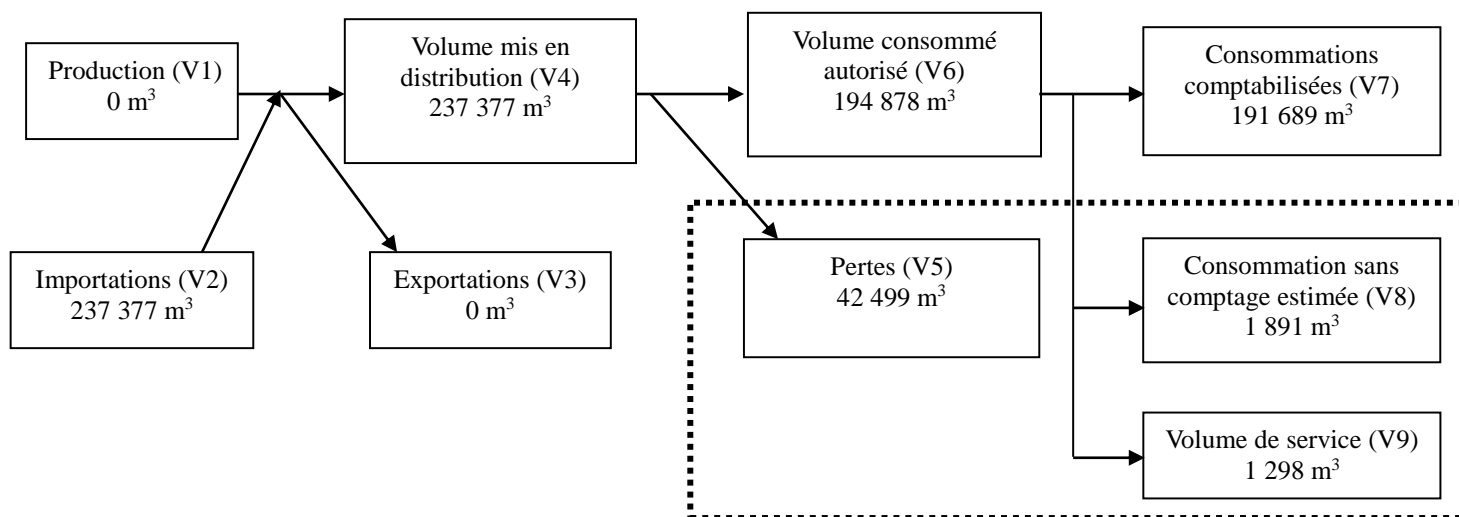
Le syndicat est alimenté par un achat d'eau à la ville de Vienne.

L'eau provient de deux captages implantés sur le territoire de la commune d'ESTRABLIN (38) et qui pompent pour l'un dans la nappe d'accompagnement de la GERE (alimentation principale) et pour l'autre dans la nappe d'accompagnement de la VEZONNE (alimentation de secours). Une désinfection préventive est faite par injection de chlore.

Les écarts de la commune de Saint-Romain-en-Gal (les Amaries, la Boulonnaire, Chaumarin, Terres des granges, Pommerieux et la Renardière) sont alimentés par le SIE des Monts du Lyonnais auquel adhère le syndicat St Romain Ste Colombe.

Une interconnexion avec le syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais est située à Grigny, sur le site de l'Ile du Grand Gravier. Elle permet le secours en cas d'interruption de fourniture d'eau par la commune de VIENNE (38). Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



1.5.2. Production

Le service ne possède pas de station de traitement.

1.5.3. Achats d'eaux traitées

Année	2015	2016	2017	2018	2019	Variation
Volumes achetés	246 942	272 784	228 957	232 422	237 377	2,1%

1.5.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	125 757	119 755
Abonnés non domestiques	57 773	68 808
Total vendu aux abonnés (V₇)	183 530	188 563

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.5.5. Autres volumes

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an
Volume consommation sans comptage (V8)	1 884	1 891
Volume de service (V9)	1 019	1 298

1.5.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an
Volume consommé autorisé (V6)	186 080	194 878

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 24,56 kilomètres au 31/12/2019.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

La grille tarifaire a été modifiée entre 2019 et 2020.

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	22 €	22 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,9 €/m ³	0,9 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	0,9 €/m ³	0,9 €/m ³
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	72,52	75,68 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,49 €/m ³	0,5122 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5.5%	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,19 €/m ³	0,155 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,27 €/m ³	0,27 €/m ³
	VNF Prélèvement		___ €/m ³
	Autre: _____		___ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	22,00	22,00	0 %
Part proportionnelle	108,00	108,00	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	130,00	130,00	0 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	72,52	75,68	4,3%
Part proportionnelle	58,90	61,46	4,3 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	131,42	137,14	4,3%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	22,80	18,60	- 18,4%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40	32,40	0 %
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	17,41	17,50	1,6 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	72,61	68,50	5,6 %
Total	334,03	335,64	0,4%
Prix TTC au m³	2,78	2,80	0,7%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 188 563 m³/an (183 530 m³/an en 2018).

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	199 370	202 380
Recette de vente d'eau en gros	0	0
Recette d'exportation d'eau brute	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0
Total recettes de vente d'eau	199 370	202 380
Recettes liées aux travaux	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0
Autres recettes (préciser)	0	0
Total autres recettes	0	0
Total des recettes	199 370	202 380

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	216 190	233 120
<i>dont abonnements</i>	127 410	140 350
Recette de vente d'eau en gros	0	0
Recette d'exportation d'eau brute	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0
Total recettes de vente d'eau	216 190	233 120
Recettes liées aux travaux	14 200	40 820
Autres recettes (préciser)	12 980	15 440
Total autres recettes	27 180	56 260
Total des recettes	243 370	289 380

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	11	0	10	0
Paramètres physico-chimiques	13	0	10	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100 %	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	97,91%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	80,1 %	82,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	20,8	21,74

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5,1 m³/j/km (_____ en 2018).

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 4,7 m³/j/km (5,18 en 2018).

3.3.4. *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*

Vienne Condrieu Agglomération n'a pas récupéré les informations permettant de renseigner le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur le territoire de l'ex-Syndicat des eaux de Saint Romain-Sainte Colombe

3.4. *Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)*

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (____% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	1 762	1 690
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	13	13
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,7%	0,7%

4.2. Montants financiers

	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	196 860
Montants des subventions en €	0
Montants des contributions du budget général en €	Sans objet

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	289 689,84	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	30 182,37
	en intérêts	9 595,10

4.4. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 77 325,69 €.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 5 demandes d'abandon de créance et en a accordé.

94,98 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m³ pour l'année

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Aucune action de coopération décentralisée n'a été mise en place par le SIE de Saint Romain-Sainte Colombe.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 717	3 831
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,78	2,8
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80.1%	82,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5,5	5,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5,18	4,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	NC	NC
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	292,5	0,0005